

TARIFICATIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

1.1 GRILLE DE TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN - MIDI - SOIR

La grille tarifaire est fixée par délibération du conseil municipal.

	Accueil Matin	Accueil midi PAI	Repas + Accueil du midi	Accueil soir 1	Accueil soir 2
Q.F CAF <600	0,90 €	0,90 €	3,90 €	0,90 €	0,90 €
Q.F CAF 601-1000	0,95 €	0,95 €	4,45 €	0,95 €	0,95 €
Q.F CAF 1001-1400	1,00 €	1,00 €	4,70 €	1,00 €	1,00 €
QF CAF >1401	1,05 €	1,05 €	5,05 €	1,05 €	1,05 €
Sans réservation	10 €				

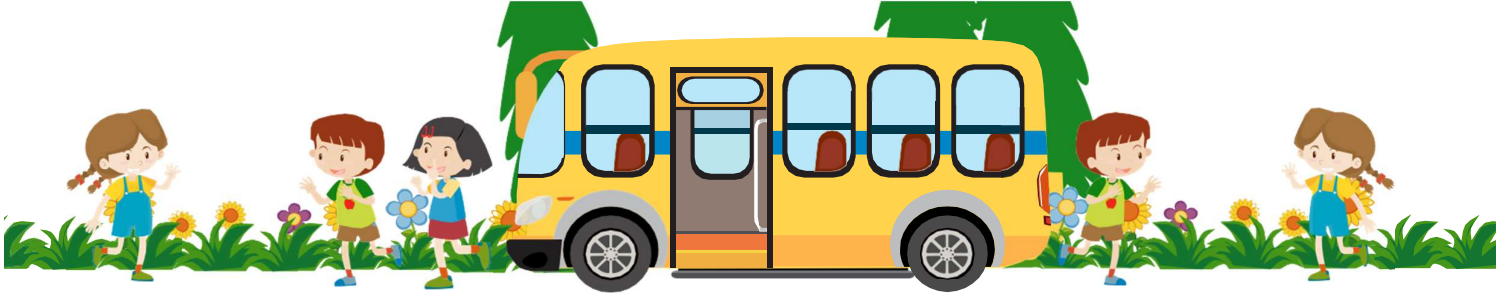
En l'absence de justificatifs de revenus, le montant maximum sera facturé.

1.2 FACTURATION

- La facturation des accueils périscolaires matin + soir se fera mensuellement et sera mis à disposition sur le portail famille en début de mois.
- La facturation des accueils périscolaires midi (repas ou pai) sera automatique, à la réservation depuis le portail famille. Pour être effective toute réservation au restaurant scolaire devra être payée. (Prépaiement)

1.3 MODALITES DE PAIEMENT

- Vous avez la possibilité d'effectuer vos paiements par CB directement depuis le portail famille.
- Les autres moyens de paiement (espèces – chèques) devront être fait à l'accueil de la mairie.
- L'échéance est portée à 15 jours suivant la date de facturation, passé ce délai vous recevrez une lettre de relance avec un délai de paiement supplémentaire de 7 jours.
- Si le paiement n'est pas effectué, la facture sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui en assurera le recouvrement comme en matière d'impôt. Dans ce cas, vos prochaines demandes de réservations ALSH seront susceptibles d'être mises en attente.
- Le CCAS de la commune peut être sollicités en cas de difficultés financières.



2.1 GRILLE DE TARIFICATION DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRE MERCREDIS - PETITES VACANCES - GRANDES VACANCES

Tarif enfants commune :

Cette tarification tient compte des ressources (revenus) et du nombre d'enfants à charge.

Quotient Familial CAF	Prix journée Avec repas*	Prix 1/2 journée Sans repas	Prix ½ journée avec repas
Q.F CAF <600	10,40 €	3,25 €	7,15€
Q.F CAF 601-1000	13,90 €	5,00 €	8,90€
Q.F CAF 1001-1400	18,40 €	7,25 €	11,15€
QF CAF >1401	22,90 €	9,50 €	13,40€

En l'absence de justificatifs de revenus, le montant maximum sera facturé.



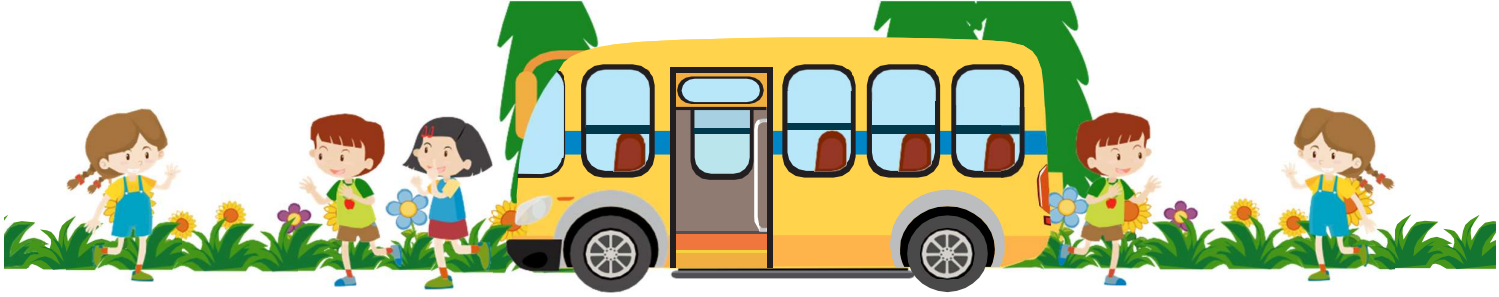
Tarif enfants hors commune :

	Prix journée Avec repas*	Prix 1/2 journée sans repas	Prix ½ journée avec repas
Prix unique hors commune	32,90€	14,50€	18,40€

**Lorsqu'une sortie est organisée par le centre de loisirs et qu'il n'y a pas d'accueil sur place, le tarif journée avec repas s'applique, cependant le prix du repas compte comme participation au transport ou autre frais supplémentaire de sortie (un piquenique est à prévoir).*

2.2 FACTURATION

- **Pour les mercredis et les petites vacances :** La facturation se fera mensuellement et sera mis à disposition sur le portail famille en début de mois. Elle englobera les services ALP et ALSH du mois.
- **Pour les grandes vacances** : La facturation se fera à la fin de l'été. Pour les séjours et bivouac des versements d'arrhes pourront vous être demandés afin de bloquer les réservations étant donné les places limitées. Elle sera également disponible sur le portail famille.



2.3 MODALITÉS DE PAIEMENT :

- Vous avez la possibilité d'effectuer vos paiements par CB directement depuis le portail famille.
- Les autres moyens de paiement (espèces – chèques) devront être fait à l'accueil de la mairie.
- Pour les paiements en chèque CESU (uniquement centre de loisir) cela se fera également à l'accueil de la mairie.
- Pour les parents bénéficiant de l'aide aux loisirs ou à l'aide aux séjours, le justificatif devra obligatoirement être fournis en amont.
- L'échéance est portée à 15 jours suivant la date de facturation, passé ce délai vous recevrez une lettre de relance avec un délai de paiement supplémentaire de 7 jours.
- Si le paiement n'est pas effectué, la facture sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui en assurera le recouvrement comme en matière d'impôt. Dans ce cas, vos prochaines demandes de réservations ALSH seront susceptibles d'être mises en attente.
- Le CCAS de la commune peut être sollicités en cas de difficultés financières.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Inscriptions : http://www.portail-famille.montarnaud.fr

Renseignements : portail-famille@montarnaud.fr

Service Jeunesse Municipal
Avenue Font Mosson - 34570
MontarnaudTél. : 06 17 37 82 04
service.jeunesse@montarnaud.fr

A.L.P./ A.L.S.H Maternel :
Tèl : 07.77.96.68.03
alsh.ouistitis@montarnaud.fr

A.L.P./ A.L.S.H Elémentaire:
Tèl : 06.17.41.19.87
alsh.katchouks@montarnaud.fr

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Allocations Familiales Caf de l'Hérault

Ville de Montarnaud